

Rapport d'activités 2015-2016

Conseil d'établissement, école Hélène-Boullé

Le conseil d'établissement (CÉ) est responsable :

- 1) d'adopter les grandes orientations de l'école,
- 2) d'approuver certaines des activités organisées pour les élèves.
- 3) d'approuver chaque destinations des levées de fonds
- 4) d'approuver chaque montant demandé aux parents
- 5) de conseiller la direction

À Hélène-Boullé, il est composé de 5 parents et de 5 membres du personnel de l'école, tous élus par leurs pairs. Les parents sont élus pour des mandats de deux ans, lors de l'Assemblée générale, en septembre de chaque année.

Nous vous présentons le bilan de nos réalisations, de l'impact qu'a le CÉ dans la gestion de l'école Hélène-Boullé. Nous les avons regroupées par thématique pour en faciliter la présentation.

Le projet éducatif & le plan de réussite :

Le plan de réussite est préparé pendant plusieurs mois par la direction et l'équipe-école et a été présenté puis discuté et approuvé par le CÉ. (séance de février 2016)

La plan de lutte à la violence et à l'intimidation :

L'équipe-école a travaillé fort sur un plan cohérent ayant des objectifs mesurables. Avec l'automne ponctué de grèves et de moyens de pressions légaux, la direction demande la reconduction du plan pour 2016-2017, ce que le CÉ approuve sans problème (séance de février 2016)

Le budget annuel de l'école :

En novembre nous recevons la première présentation du budget pour l'année en cours. Des questions sur des montants de certains fonds ont reporté son adoption en janvier. À la séance de janvier, le CÉ a reçu réponses à ses questions et il a approuvé le budget présenté. (nov. 2015, janvier 2016)

Le budget pro-forma (prévisionnel) pour 2016-2017 a été présenté et expliqué en juin dernier. Comme l'an dernier et comme plusieurs CÉ d'autres écoles, en guise de protestation contre les compressions budgétaires, contre un budget inadéquat par rapport aux besoins, le CÉ refuse d'adopter le budget pro-forma. Cette mesure est toutefois symbolique et n'a pas d'effet sur la mise en application de ce budget. (séance de juin 2016)

La grille-matière (temps alloué aux matières de spécialité) :

L'équipe-école présente le résultat de leur réflexion et recommandent d'augmenter de 30 minutes l'anglais au premier cycle contre 30 minutes d'éducation physique. Après quelques discussions le CÉ approuve le changement et la nouvelle grille. (séance de février 2016)

Utilisation des locaux de l'école secondaire Lucien-Pagé :

Le CÉ a approuvé que le service de garde emprunte des locaux à l'école Lucien Pagé pour les élèves de 4e, 5e et 6e, pour l'année 2016-2017. Cette façon de faire existe depuis plusieurs années, afin d'enrichir les activités et surtout d'offrir plus d'espace. (séance de mars 2016)

La programmation des activités lors des journées pédagogiques :

En mai, le service de garde nous présente une proposition pour améliorer la cohabitation dans l'école lors des journées pédagogiques. Il propose entre autre une rotation planifiée des locaux de classes. Il demande aussi au CÉ d'approuver une hausse moyenne des coûts d'activités de 14\$ à 16\$. Le CÉ approuve la hausse moyenne et recevra en juin la liste précise des activités planifiées et leur coûts exacts. (séance de mai 2016)

En juin, le service de garde présente sa liste détaillée, le CÉ l'a approuvé et en a profité pour féliciter la qualité et diversité des activités offertes aux enfants. (séance de juin 2016)

Le montant maximum demandé au parents pour sorties et activités de classe :

Il y a quelques années, notre CÉ a statué qu'il veillerait à ce que les parents n'aient pas à déboursier plus de 40\$/élève pour les sorties pédagogiques et autres activités de classe. À chaque année, le conseil valide si le montant maximal de 40\$ demeure le bon barème. Ce montant sert à faciliter la planification des sorties éducatives par les enseignants en cours d'année en gardant en tête ce qui est considéré acceptable par les parents. Le CÉ tient à jour une liste des montants demandés aux parents de chaque classe, afin de mieux évaluer le barème en début d'année.

En mai, lors de l'approbation du montant demandé aux parents pour la sortie de fin d'année au camp Bout-en-train, un des niveaux scolaire se retrouvaient à dépasser le seuil, avec 46\$/enfant pour l'année. Le CÉ a quand même approuvé la sortie et son coût, après avoir évalué plusieurs options.

Le calendrier scolaire :

Le CÉ doit approuver le calendrier et en particulier décider de la date de la tenue de l'assemblée générale. Suite au sondage mené auprès des parents en 2015, il a été proposé de conserver la rencontre un soir de semaine mais de la tenir une semaine avant la rencontre parents-enseignants. (avril 2016)

Listes des effets scolaires, des manuels et du matériel didactique :

Lors de la séance de mai, la direction a présenté les listes d'effets scolaires et des manuels didactiques pour chaque niveau scolaire et préscolaire. Le CÉ constate et questionne la hausse constante de ces frais, argumente sur les moyens de la diminuer ou de les contenir. Le CÉ a approuvé les listes présentées avec une réserve concernant certains cahiers alors l'approbation de ceux-ci est reportée à la séance de juin.

En juin, suite à des informations satisfaisantes, le CÉ a approuvé l'achat des cahiers qui avaient été questionnés. Aussi à la séance de juin, le CÉ a approuvé la procédure pour que les élèves se procurent une flûte à bec et que l'école puisse en offrir une neuve au coût de 7\$.

L'horaire la rentrée progressive en maternelle :

Le CÉ doit approuver l'horaire de la rentrée progressive au préscolaire. Celui-ci étant sensiblement le même, il n'a pas suscité de discussion et a été approuvé rapidement. (mai 2016)

Budget de fonctionnement alloué au CÉ

Chaque année le CÉ dispose d'une somme de 400\$ qu'il peut allouer à sa discrétion. Depuis plusieurs années, la somme est partagée entre différentes activités de reconnaissance du personnel ou du bénévolat (semaine des enseignants, semaine des secrétaires, fête des bénévoles, etc.) (janvier 2016)

Activités en classe qui demandent des frais aux parents :

Les classes de 5e, ont souhaité la tenue d'une série d'animation en classe portant sur l'environnement et ses enjeux, données par une animatrice spécialisée. Le CÉ a approuvé le projet et la contribution de 10\$ demandée au parents (séance de janvier 2016)

Sorties de classe, sorties à l'extérieur de l'école :

Toutes les sorties des élèves hors de l'école doivent recevoir l'approbation du CÉ

Les sorties des classes de maternelle pour un cours de natation à la piscine St-Roch d'une durée de 10 semaines. Les frais sont défrayés par la CSDM. (séance d'octobre 2015)

Le Flash-Mob présenté par le groupe de Sophie au service de garde, une chorégraphie sur la chanson Thriller présentée à la sortie du métro Mont-Royal. Aucun frais. (séance d'octobre 2015)

La sortie des 6e en Arts Plastique à la Galerie d'Art C.O.A., en novembre, sans frais aux parents. (séance de novembre 2015)

La sortie des classes de 1ère au jardin botanique en mai, au coût de 16.71\$ (séance d'avril 2016).

La sortie conjointe de la maternelle B et la 5eB au Musée Redpath, sans frais aux parents, au mois de mai (séance de mai 2016)

Le CÉ reçoit en mai la confirmation de la tenue du bal des finissants (6e) qui aura lieu le 17 juin. Les frais demandés sont évalués à 17\$ mais ce qui ferait dépasser le montant barème de 40\$.

L'approbation est reportée car la levée de fonds par la vente de plants de tomates est encore en cours.

À la séance de juin, le CÉ a approuvé un montant de 18\$ demandé aux parents malgré le dépassement du plafond de 40\$, la vente de plants ayant été beaucoup moins bonne que prévue. Le montant réel de la petite croisière dans le vieux-port est de 21\$/élève.

Les sorties à proximité dans le quartier, et les sorties culturelles au théâtre de l'année suivante sont approuvées à l'avance, en bloc, comme à chaque année. (séance de mai 2016).

Concernant le théâtre, suite à une consultation auprès des enseignants, ceux-ci ont fait leur choix parmi la programmation du Théâtre La Patro. Le CÉ approuve le choix et la réservation à l'avance des séances pour l'an prochain. (séance de juin 2016)

Activités qui lèvent des fonds pour diverses causes :

Chaque levée de fonds doit annoncer dès sa mise en place la destination des fonds qui seront perçus et le CÉ doit prendre connaissance du contenu des activités souhaitées et approuver -ou non- la destination des fonds.

Agrumes

Le CÉ a approuvé le retour de la vente des agrumes de novembre. Comme les sorties théâtrales au Patro étaient en suspend vu les moyens de pression légaux des enseignants à l'automne, la destination des fonds a été déplacée vers le projet de réaménagement de la cour d'école. (séance d'octobre 2015)

Collations

Le CÉ approuve une vente de collations fabriquées par la classe de 5eB, dont les fonds iront aussi au projet de cour d'école (séance de février 2016)

Orthograph-o-thon

Le CÉ a approuvé dès novembre la tenue de la campagne Orthograph-o-thon, la plus importante levée de fonds de l'année. Une partie des fonds est toujours destiné à un organisme de bienfaisance choisi par les élèves via un processus électif en classe. L'autre partie servira à financer la sortie de fin d'année et à financer une journée sportive, les deux prévues au printemps. Le CÉ approuve la campagne et décidera plus tard comment répartir la somme recueillie entre ces trois destinations.

En mai, la direction présente au conseil le budget de la fête de fin d'année et de la journée sportive. La sortie de fin d'année au camp Bout-En-Train telle que souhaitée demande une contribution supplémentaire des parents. Après plusieurs discussions, le CÉ approuve un montant de 20\$ pour la sortie. (séance de juin 2016)

En mai, après les avoir défrayé les coûts de la journée sportive et de la sortie au camp, le montant du don à l'organisme choisi par les élèves, La Croix Rouge, s'élève à 2200\$ que le CÉ a approuvé avec joie. (séance de juin 2016)

Soirées Cinéma Géant, Soirée de contes de Noël

L'OPP souhaite que les fonds recueillis par ces activités soient destinées au projet de réaménagement de la cour d'école, projet auquel l'OPP participe activement. Le CÉ approuve les soirées et la destination des fonds. (contes : séance d'octobre 2015; cinéma : séance de janvier 2016)

Marché de Noël

Le service de garde propose un marché de Noël, où les élèves vendront le produit de leur bricolage, leur cuisine ou autre artisanat fabriqué au service de garde. Les revenus seront partagées moitié à un organisme de charité du quartier et moitié à bonifier les sorties du service de gardes. Le CÉ approuve l'activité et la destination des fonds. (séance d'octobre 2015)

Concert bénéfice Piano et cie

Le CÉ a approuvé l'organisation d'un spectacle par le service de garde pour amasser des fonds en vue de l'achat d'un micro-perche, destiné à capter un meilleur son lors de la comédie musicale de fin d'année et pour tout autre spectacle dans le futur. (séance d'octobre 2015)

Comédies musicales

Le CÉ approuve que les surplus de la vente des billets de la comédie "Grease" de l'an dernier soient transférés au projet de la comédie musicale de cette année "Annie". (séance de nov. 2015)

Le CÉ approuve la vente de billets à 5\$ et 1\$ pour la comédie musicale Annie, recettes qui permettront de couvrir les dépenses du projet (location de l'auditorium, location d'équipement de projection, etc). (séance de mars 2016)

Implications périphériques du CE via ses représentants

Comité de quartier

La présidence et la direction de dix écoles du quartier se rencontrent en compagnie du commissaire de notre circonscription M. Kenneth Georges et de deux personnes de la CSDM. Les rencontres ont lieu deux fois par année.

À l'automne les discussions ont focalisé sur la surpopulation scolaire et le manque de locaux. Le taux d'occupation de toutes les écoles dépasse 110%. Plusieurs écoles ont déjà perdu leur locaux de spécialité, et souvent en premier lieu leur bibliothèque. Des annonces d'agrandissement dans plusieurs écoles sont bien accueillies mais ceci est impossible à notre école. Notre seul espoir est un redécoupage du territoire.

En mars, un comité ad hoc regroupant uniquement les présidents de CÉ de cinq écoles primaires du quartier s'est formé pour une concertation plus serrée, pour élaborer une proposition commune et pour tenter de faire avancer le redécoupage.

En avril, une lettre issue de la première rencontre de ce comité est envoyé au Commissaire et au Directeur du bureau de soutien à la gestion des établissements de la CSDM. Notre CÉ, comme les CÉ des 4 autres écoles primaires ont approuvé la lettre. En mai, M. Georges a réagit, et s'est dit très sensible à la problématique soulevée.

En juin, suite à la deuxième du comité de quartier, on apprend que la CSDM ne répondra pas aux demandes particulières contenues dans la lettre, que les nouvelles normes entourant les inscriptions seront appliquées uniformément. On apprend aussi que l'ouverture de l'école Saint-Gérard est prévue pour le mois de janvier 2017, ce qui retarde le redécoupage du territoire pour notre école. Le CÉ est sensibilisé à demeurer vigilant et proactif l'an prochain. (séance de juin 2016)

Représentant au CP-CSDM

Le représentant au comité de parents (CP) de la CSDM est un membre parent du CÉ élu par l'assemblée générale (contrairement au poste de présidence, élu par le CÉ). Le CP-CSDM a pour premier rôle de représenter les intérêts des parents au sein de la CSDM.

Cette année, le calendrier des rencontres a été chamboulé par l'annonce du démantèlement de la CSDM et des actions que le comité exécutif du CP a pris pour dénoncer le projet de loi.

Suite à l'abandon de ce projet de démantèlement, le CP s'est ensuite mobilisé pour examiner le projet de loi 86 qui voulait modifier la structure politique des commissions scolaires.

En mai, notre représentant relate que la sécurité aux abords des écoles est un enjeu partagé par plusieurs écoles. On apprend aussi que différents projets d'agrandissement d'écoles sont ou seront mis en chantier. On prévoit déjà certains retards, et la quantité de nouveaux locaux ne sera pas suffisante pour répondre à l'accroissement de la population étudiante.

Comité conseil mixte chargé de réfléchir à un réaménagement des locaux

À la suite de la création de la 19e classe en 2014, ayant causé du mécontentement et demandé une adaptation difficile, la direction avait décidé de mettre en place un comité consultatif mixte chargé d'évaluer les divers scénarios possibles advenant la nécessité de créer une 20e classe. Le comité (composé de membres du personnel, d'un parent du CÉ et de la directrice) a tenu plusieurs rencontres en 2014-2015 et 2015-2016, et consulté l'ensemble du personnel de l'école.

En avril, le comité a déposé une suggestion concertée de plan de réaménagement à la direction. La voici en résumé : la bibliothèque devient une classe et déménage au rez-de-chaussé de la «petite maison»; le local d'arts plastiques cède la place à l'enseignement de la musique et va cohabiter avec le service de garde dans le local «neige»; les trois classes de maternelles sont regroupées ensemble au premier étage.

En mai, l'architecte de la CSDM a approuvé les plans proposés et la majorité des travaux ont eu lieu pendant l'été. La bibliothèque est en cours de finalisation, avec la disposition des livres dans le nouvel agencement des étagères.

Réunions du CÉ

Je terminerais ce bilan en ajoutant qu'à chaque réunion du conseil, la direction informe sur plusieurs sujets très intéressants où nous pouvons réagir mais où nous n'avons pas mandat d'approbation ni adoption. Je ne les inclus donc pas dans ce bilan de réalisations.

Un dernier point intéressant est que chaque réunion se termine par un tour de table des instances présentes, c'est à dire les enseignants, les professionnels, le service de garde, le représentant CP-CSDM, et l'OPP. Les membres parents y apprennent avec intérêt des situations internes à la vie scolaire.

Je tiens en particulier à souligner que pendant toute l'année un membre de l'OPP a assisté à chacune de nos réunions et, à son tour de parole, il a fait un suivi détaillé de tous les projets en cours. Cette présence a permis de bien canaliser les énergies entre le CÉ, la direction, l'équipe-école et tout le bénévolat offert par l'OPP et les autres parents à la communauté de l'école.

Bonne année scolaire 2006-2017 au nouveau CÉ qui sera élu ce soir!

Alexandre Ayotte
président par intérim
Conseil d'établissement 2015 - 2016
École Hélène-Boullé